Ajournement

tion entre aéronefs. Le degré de gravité peut varier et, aller de la perte de séparation au sens technique jusqu'aux incidents plus sérieux, mais la question de la langue n'est pas en cause.

Pour soulager mon honorable collègue de cette préoccupation, je tiens à l'assurer tout à fait sérieusement que le ministère des Transports va continuer de maintenir le plus haut degré possible de sécurité dans la circulation aérienne au Canada. Nous tenons d'autre part à autoriser l'emploi des deux langues officielles du Canada, lorsque cela est compatible avec le maintien de ce niveau élevé de sécurité.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 29.)